



Bulletin Officiel

N° 4167 Jeudi 09 Aout 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES :STB 2-3

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 4-7

ASSEMBLEE GENERALE

BFPME 8

BNA 9

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

POST OBLIGATAIRE SICAV TANIT 10

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30/06/2012

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 03/2012

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Cons d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Cons d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le s Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**).*

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Cons d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Com Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de

- Suite -

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne);*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" se verra automatiquement éliminé.

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.***

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 03/2012
Désignation de deux Administrateurs Indépendants
au Conseil d'Administration de la STB

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **jeudi 16 août 2012**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 »

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 31/05/2012 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 12/07/2012 a décidé d'émettre une première tranche de 50 millions de dinars avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2012 ».

Montant : 50 000 000 dinars divisés en 500 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune répartis en deux catégories :

- **Catégorie A :** 10 millions divisés en 100 000 obligations subordonnées ;
- **Catégorie B :** 40 millions divisés en 400 000 obligations subordonnées ;

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie:

- **Catégorie A (Taux fixe) :** Taux brut **6,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B (Taux variable) :** Taux du **Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'aout de l'année N.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin qui est égale à 3,5033%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,8033%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,30%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **6,25%** l'an pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émies pour une durée de **10 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5,5 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations à taux fixe de 6,25% est de **4,635** soit **4 ans et 7 mois**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **17/09/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le **17/09/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises pour les deux catégories seront remboursables à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation subordonnée, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale. L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **17/09/2022**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **17/09/2013**.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **17/08/2012** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/09/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **17/09/2012**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **17/10/2012**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **17/10/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/08/2012** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juillet 2012 sous le numéro 12-005. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 12-781 en date du 1^{er} août 2012, du document de référence « AMEN BANK 2012 » enregistré par le CMF en date du 30 juillet 2012 sous le N° 12-005 et des états financiers intermédiaires de AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2012 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V- 1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank www.amenbank.com.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

**Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
du vendredi 24 août 2012**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le vendredi 24 août 2012 à 11H00 au siège de la Banque, situé au 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV, Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2011 ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 et du rapport spécial visé par l'article 200 du code des sociétés commerciales,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers relatifs à l'exercice 2011 et quitus aux administrateurs,
4. Approbation des conventions règlementées, visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats,
6. Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration,
7. Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Société Anonyme au Capital de : 160.000.000 DT
Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis
RCS : B 142431996

AVIS DE CONVOCATION

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 31 aout 2012 à 16 h à l'hôtel ACROPOLE sis aux Berges du LAC à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2011.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2011.
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
6. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
7. Remplacement d'administrateurs.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Changement de dirigeant**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouria – Tunis

La POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que, suivant procès verbal enregistré le 07 août 2012, à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 22 mars 2012, a décidé de nommer Monsieur Hamadi FEHRI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Zouhaier BASLI.

2012 - AS - 1156

AVIS**COURBE DES TAUX DU 09 AOUT 2012**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,903%		
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,927%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,953%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,973%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,006%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,032%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,052%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,085%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,104%	1 004,845
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,112%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,145%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,171%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,197%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,224%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,359%	1 019,308
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,646%	1 044,739
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,780%	1 061,955
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,113%	1 042,683
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,494%		985,761
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,584%	988,949
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,872%	1 036,313
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,144%		967,341
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,149%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,157%	964,763
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,387
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		951,536

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,889	141,900		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,462	12,463		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,278	1,279		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,585	34,588		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,136	47,139		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	180,662	180,897		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	606,565	607,853		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	146,780	146,791		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,436	131,488		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,908	120,958		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,763	118,831		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,870	101,094		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	153,024	153,142		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	116,056	115,871		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,722	107,712		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 354,545	1 353,760		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 377,595	2 386,301		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	113,185	113,359		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,479	112,845		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,527	126,533		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 230,993	1 230,618		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,643	145,542		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,739	16,778		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 081,861	6 090,015		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 853,165	6 850,051		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,487	2,484		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,039	2,039		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,361	1,359		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,784	105,793
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,818	102,827
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,833	103,842
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,918	100,929
33 TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,643	101,653
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,315	105,324
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,135	102,145
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,149	102,158
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,532	102,542
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,055	104,061
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,235	100,244
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,407	102,417
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,447	102,455
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,074	105,083
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,064	104,073
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,326	101,330
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,081	101,089
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,856	102,865
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,850	100,861
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,001	102,011

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,830	102,838
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,806	100,816
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,504	102,513
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,230	103,239
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,603	100,612
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,323	10,324
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,838	101,848
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,055	102,065
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,643	99,705
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	76,496	76,472
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	165,327	165,270
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 648,134	1 647,828
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,558	116,560
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	117,512	117,427
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	101,408	101,347
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,948	16,952
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	288,461	289,021
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,139	45,209
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 709,979	2 709,343
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	85,527	85,532
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,669	61,698
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,128	104,149
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	117,118	117,195
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	113,692	113,834
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,780	11,769
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,089	13,091
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,169	17,152
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,704	17,710
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,473	13,486
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,119	11,120
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,763	10,766
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,708	10,709
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	132,965	133,082
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	131,489	131,595
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,761	11,750
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	127,580	127,841
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,829	21,822
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,357	100,614
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,235	101,449
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,142	100,316
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	101,066	101,420
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	123,341	123,242
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	152,611	152,422
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	12,017	11,941
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	129,368	129,004
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,804	119,529
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,523	107,685
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	108,198	108,774
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	196,112	199,097
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,906	171,343
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,088	145,642
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 772,634	10 937,588
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	231,953	237,082
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	152,561	152,864
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 675,787	1 678,618
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	120,903	120,904
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	100,772	101,268
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	127,997	127,815
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 277,733	10 282,275

BULLETIN OFFICIEL**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 JUIN 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 54.322.430, un actif net de D : 53.879.494 et un bénéfice de la période de D : 390.778.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,07% du total des l'actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 22 juillet 2012

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	42 329 381,930	43 942 193,107	41 758 183,819
Obligations et valeurs assimilées		42 223 901,267	43 942 193,107	41 758 183,819
OPCVM		105 480,663	-	-
Placements monétaires et disponibilités		11 986 982,150	12 745 022,507	10 931 059,883
Placements monétaires		-	1 918 231,100	1 954 523,590
Disponibilités		11 986 982,150	10 826 791,407	8 976 536,293
Autres actifs		6 066,304	2 051,340	5 604,140
TOTAL ACTIF		54 322 430,384	56 689 266,954	52 694 847,842
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	62 590,994	70 261,546	68 098,758
Autres créditeurs divers	8	380 345,114	485 911,942	255 969,799
TOTAL PASSIF		442 936,108	556 173,488	324 068,557
ACTIF NET				
Capital	11	53 006 566,691	55 148 221,595	50 608 813,541
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		188,208	319,800	293,168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		872 739,377	984 552,071	1 761 672,576
ACTIF NET		53 879 494,276	56 133 093,466	52 370 779,285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 322 430,384	56 689 266,954	52 694 847,842

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	425 643,061	886 705,291	457 757,881	884 816,275	1 813 349,097
Revenus des obligations et valeurs assimilées		422 221,061	883 283,291	457 757,881	884 816,275	1 813 349,097
Revenus des titres OPCVM		3 422	3 422	-	-	-
Revenus des placements monétaires	6	56 032,600	96 923,347	126 424,624	261 705,277	429 514,837
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		481 675,661	983 628,638	584 182,505	1 146 521,552	2 242 863,934
Charges de gestion des placements	9	(62 594,317)	(135 645,903)	(70 261,546)	(147 498,304)	(286 479,810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		419 081,344	847 982,735	513 920,959	999 023,248	1 956 384,124
Autres charges	10	(21 600,474)	(43 289,648)	(22 354,062)	(42 468,951)	(88 565,297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		397 480,870	804 693,087	491 566,897	956 554,297	1 867 818,827
Régularisation du résultat d'exploitation		91 259,459	68 046,290	15 113,289	27 997,774	(106 146,251)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		488 740,329	872 739,377	506 680,186	984 552,071	1 761 672,576
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(91 259,459)	(68 046,290)	(15 113,289)	(27 997,774)	106 146,251
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(2 943,503)	(31 501,114)	(2 198,586)	(4 435,715)	(13 382,014)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(3 759,236)	26 513,491	-	-	63 177,273
RESULTAT DE LA PERIODE		390 778,131	799 705,464	489 368,311	952 118,582	1 917 614,086

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/04</i>	<i>Période du 1/01</i>	<i>Période du 1/04</i>	<i>Période du 1/01</i>	<i>Année</i>
	<i>au 30/06/2012</i>	<i>au 30/06/2012</i>	<i>au 30/06/2011</i>	<i>au 30/06/2011</i>	<i>2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	390 778,131	799 705,464	489 368,311	952 118,582	1 917 614,086
Résultat d'exploitation	397 480,870	804 693,087	491 566,897	956 554,297	1 867 818,827
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2 943,503)	(31 501,114)	(2 198,586)	(4 435,715)	(13 382,014)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3 759,236)	26 513,491	-	-	63 177,273
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 763 458,944)	(1 763 458,944)	(1 875 799,224)	(1 875 799,224)	(1 875 799,224)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 021 985,792	2 472 468,471	1 227 735,154	(1 108 325,175)	(5 836 134,860)
Souscriptions					
- Capital	13 465 922,660	17 837 006,430	8 976 757,746	17 552 070,553	29 946 103,889
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 859,786)	(1 925,346)	(733,115)	(980,879)	2 385,013
- Régularisation des sommes distribuables	411 414,885	579 805,890	216 259,180	556 187,780	889 940,531
Rachats					
- Capital	(6 689 418,480)	(15 437 048,220)	(7 760 273,531)	(18 605 361,583)	(35 592 279,207)
- Régularisation des sommes non distribuables	4 544,165	4 707,909	649,055	837,873	(3 282,759)
- Régularisation des sommes distribuables	(168 617,652)	(510 078,192)	(204 924,181)	(611 078,919)	(1 079 002,327)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 649 304,979	1 508 714,991	(158 695,759)	(2 032 005,817)	(5 794 319,998)
ACTIF NET					
En début de période	48 230 189,297	52 370 779,285	56 291 789,225	58 165 099,283	58 165 099,283
En fin de période	53 879 494,276	53 879 494,276	56 133 093,466	56 133 093,466	52 370 779,285
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	448 594	491 060	523 853	545 898	545 898
En fin de période	514 347	514 347	535 668	535 668	491 060
VALEUR LIQUIDATIVE	104,753	104,753	104,791	104,791	106,648
TAUX DE RENDEMENT	0,77%	1,59%	0,86%	1,72%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de la société « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l' « INTREMEDIAIRE INTERNATIONAL », le dépositaire étant l' « Union Internationale de Banques ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à D : 42.329.381,930 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		41 364 350,000	42 223 901,267	78,37%
Obligation de sociétés		34 303 450,000	35 116 058,392	65,18%
AIL 2009 /1	5 000	200 000,000	203 664,000	0,38%
AIL 2011/1	5 000	400 000,000	403 228,000	0,75%
AIL 2012-1	5 000	500 000,000	503 092,000	0,93%
AIL 2012-1	1 500	150 000,000	150 927,600	0,28%
AMENBANKES 2009	10 000	866 600,000	894 992,000	1,66%
AMENBANKES 2010	10 000	933 300,000	960 839,802	1,78%
ATL 2008	5 000	100 000,000	100 456,000	0,19%
ATL 2009	10 000	400 000,000	402 752,000	0,75%
ATL 2009/2	8 000	800 000,000	825 702,400	1,53%
ATL 2009/3	15 000	900 000,000	918 552,000	1,70%
ATL 2010/1	15 000	1 200 000,000	1 245 024,000	2,31%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	509 200,000	0,95%
ATL 2011	5 000	500 000,000	509 496,000	0,95%
ATL 2012-1	2 500	250 000,000	251 044,000	0,47%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	517 416,000	0,96%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	1 000 000,000	1 022 296,000	1,90%
BH 2009	20 000	2 000 000,000	2 035 008,000	3,78%
BNA 2009	10 000	799 900,000	807 948,000	1,50%
BTE 2009	15 000	1 200 000,000	1 239 936,000	2,30%
BTE 2010	10 000	900 000,000	924 224,000	1,72%
BTE 2010	10 000	900 000,000	924 224,000	1,72%

BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 030 480,000	3,77%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	203 048,000	0,38%
BTK 2009 A	5 000	357 150,000	361 154,588	0,67%
BTK 2009 C	5 000	433 300,000	438 524,802	0,81%
CIL 2008/1	10 000	400 000,000	417 448,000	0,77%
CIL 2009/1	8 000	480 000,000	500 025,600	0,93%
CIL 2009/2	5 000	300 000,000	310 220,000	0,58%
CIL 2009/3	10 000	600 000,000	610 600,000	1,13%
CIL 2010/1	10 000	800 000,000	830 936,000	1,54%
CIL 2010/2	10 000	800 000,000	818 224,000	1,52%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	405 180,000	0,75%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	405 180,000	0,75%
CIL 2012/1	5 000	500 000,000	506 116,000	0,94%
PANOBE02007	1 000	60 000,000	60 700,800	0,11%
STB 2011	20 000	2 000 000,000	2 041 600,000	3,79%
TL 2007/1	1 500	30 000,000	30 796,800	0,06%
TL 2007/2	5 000	100 000,000	102 204,000	0,19%
TL 2008/1	3 000	60 000,000	60 009,600	0,11%
TL 2008/2	8 000	320 000,000	329 868,800	0,61%
TL 2008/3	5 000	200 000,000	204 432,000	0,38%
TL 2009/2	5 000	300 000,000	303 168,000	0,56%
TL 2010/1	10 000	600 000,000	602 024,000	1,12%
TL 2010/2	5 000	400 000,000	408 584,000	0,76%
TL 2011/1	10 000	800 000,000	801 648,000	1,49%
TL 2011/2	5 000	500 000,000	515 996,000	0,96%
TL 2012/1 CA	5 000	500 000,000	502 224,000	0,93%
TLSUB2009	3 000	180 000,000	186 223,200	0,35%
TLSUB2010	5 000	400 000,000	405 068,000	0,75%
UIB 2009/1 A	20 000	1 600 000,000	1 664 256,000	3,09%
UIB 2009/1 B	13 000	1 126 580,000	1 173 983,200	2,18%
UIB 2009/1 B	7 000	606 620,000	632 144,800	1,17%
UIB 2011/1 A	15 000	1 500 000,000	1 546 500,000	2,87%
UIB 2011/1 A	500	50 000,000	51 550,000	0,10%
UIB 2011/2	3 000	300 000,000	305 918,400	0,57%
Bons du trésor assimilables		7 060 900,000	7 107 842,875	13,19%
BTA 5%-03/2013 (4 ANS)	1 850	1 850 000,000	1 873 112,329	3,48%
BTA 5%-03/2013 (4 ANS)	1 000	999 000,000	1 012 094,725	1,88%
BTA 5%-03/2013 (4 ANS)	1 000	998 500,000	1 011 895,512	1,88%
BTA 5%-03/2013 (4 ANS)	1 000	999 000,000	1 012 076,346	1,88%
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	2 000	2 214 400,000	2 198 663,963	4,08%
Titre OPCVM		107 307,380	105 480,663	0,20%
FINA O SICAV	1 033	107 307,380	105 480,663	0,20%
Total		41 471 657,380	42 329 381,930	78,56%
Total par rapport au total des actifs			77,92%	

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2012 à D : 425.643,061 contre D : 457.757,881 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>346 329,622</u>	<u>319 437,737</u>
- Intérêts	346 329,622	319 437,737
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>75 891,439</u>	<u>138 320,144</u>
- Intérêts des BTA	75 891,439	138 320,144
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>3 422,000</u>	<u>-</u>
- Dividendes	3 422,000	-
TOTAL	425 643,061	457 757,881

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2012 à D : 56.032,600 contre D : 126.424,624, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
Intérêts des dépôts à vue	47 625,319	99 513,515
Intérêts des bons de trésor à court terme	8 407,281	26 911,109
TOTAL	56 032,600	126 424,624

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 62.590,994 contre D : 70.261,546 au 30/06/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Gestionnaire	62 590,994	70 261,546
	<u>62 590,994</u>	<u>70 261,546</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 380.345,114 contre D : 485.911,942 au 30/06/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Redevance du CMF	4 139,142	4 652,676
Dividendes à payer	346 743,124	471 479,512
Commissaire aux comptes	18 980,792	4 403,198
Autres opérateurs créditeurs	9 056,645	4 801,623
Retenue à la source	603,530	-
TCL	821,881	574,933
	<u>380 345,114</u>	<u>485 911,942</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 62.594,317 contre D : 70.261,546 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	62 594,317	70 261,546
	<u>62 594,317</u>	<u>70 261,546</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 à D : 21.600,474 contre D : 22.354,062 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Redevance du CMF	12 518,492	14 051,922
Commissaire aux comptes	3 490,396	3 822,000
Jetons de présence	2 094,274	1 832,338
TCL	1 246,609	1 246,609
Autres	2 250,703	1 401,193
	<u>21 600,474</u>	<u>22 354,062</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	50 608 813,541
Nombre de titres	491 060
Nombre d'actionnaires	427

Souscriptions réalisées

Montant	17 837 006,430
Nombre de titres émis	173 074
Nombre d'actionnaires nouveaux	24

Rachats effectués

Montant	(15 437 048,220)
Nombre de titres rachetés	(149 787)
Nombre d'actionnaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31 501,114)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	26 513,491
Régularisation des sommes non distribuables	2 782,563

Capital au 30-06-2012

Montant	53 006 566,691
Nombre de titres	514 347
Nombre d'actionnaires	407

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE
Au 30 Juin 2012**

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Juin 2012.

L'actif net de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 30 Juin 2012 totalise.....**177.435,804 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligence normale.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif ci-joint arrêté au 30 Juin 2012 reflète correctement la situation de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** ».

Fait à Tunis, 20 Juillet 2012

**Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ZAHAF**

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	11,347,970.354	11,856,546.016	12,052,602.804
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		1,394,799.200	1,764,832.000	1,368,086.800
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		9,948,905.678	10,014,489.465	10,645,996.524
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		4,265.476	77,224.551	38,519.480
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2,844,266.326	2,966,750.667	3,015,281.399
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2,844,297.022	2,966,129.985	3,015,072.964
AC2-B	DISPONIBILITES		-30.696	620.682	208.435
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	608.438	111.023	5,663.826
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		608.438	111.023	5,663.826
TOTAL ACTIF			14,192,845.118	14,823,407.706	15,073,548.029
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6,734.166	7,675.835	7,417.876
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,675.148	8,093.469	11,061.775
TOTAL PASSIF			15,409.314	15,769.304	18,479.651
ACTIF NET			14,177,435.804	14,807,638.402	15,055,068.378
CP1	CAPITAL	CP1	13,914,772.940	14,523,084.041	14,499,467.885
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	262,662.864	284,554.361	555,600.493
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		99.381	35.525	35.459
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		255,234.368	326,975.772	614,996.037
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7,329.115	-42,456.936	-59,431.003
ACTIF NET			14,177,435.804	14,807,638.402	15,055,068.378
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			14,192,845.118	14,823,407.706	15,073,548.029

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

		Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/04/2012	01/01/2012	01/04/2011	01/01/2011	
		au	au	au	au	
		30/06/2012	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	132,909.985	266,166.844	171,983.737	337,407.776	632,998.035
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		13,139.600	26,712.400	20,377.200	40,538.800	73,457.600
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		119,662.644	239,124.848	142,162.387	286,287.635	547,982.565
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		107.741	329.596	9,444.150	10,581.341	11,557.870
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	19,300.952	45,020.601	26,478.838	55,655.145	111,309.438
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		19,300.952	45,020.601	26,478.838	55,655.145	111,309.438
REVENUS DES PLACEMENTS		152,210.937	311,187.445	198,462.575	393,062.921	744,307.473
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-20,409.918	-41,667.162	-25,028.182	-51,249.705	-99,205.180
REVENU NET DES PLACEMENTS		131,801.019	269,520.283	173,434.393	341,813.216	645,102.293
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5,616.490	-14,285.915	-7,365.134	-14,837.444	-30,106.256
RESULTAT D'EXPLOITATION		126,184.529	255,234.368	166,069.259	326,975.772	614,996.037
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	8,308.548	7,428.496	-42,216.962	-42,421.411	-59,395.544
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		8,209.167	7,329.115	-42,252.487	-42,456.936	-59,431.003
PR4-B REPORT À NOUVEAU		99.381	99.381	35.525	35.525	35.459
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		134,493.077	262,662.864	123,852.297	284,554.361	555,600.493
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-8,209.167	-7,329.115	42,252.487	42,456.936	59,431.003
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-99.381	-99.381	-35.525	-35.525	-35.459
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		0.000	0.000	-815.902	-2,720.177	-2,720.177
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-246.785	-791.875	-1,819.520	1,503.600	6,068.135
RESULTAT NET DE LA PERIODE		125,937.744	254,442.493	163,433.837	325,759.195	618,343.995

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2012 AU 30-06-2012

DESIGNATION	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2011
		01/04/2012	01/01/2012	01/04/2011	01/01/2011	
		au	au	au	au	
		30/06/2012	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2011	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	AN1	125,937.744	254,442.493	163,433.837	325,759.195	618,343.995
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		126,184.529	255,234.368	166,069.259	326,975.772	614,996.037
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES		0.000	0.000	-815.902	-2,720.177	-2,720.177
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES		-246.785	-791.875	-1,819.520	1,503.600	6,068.135
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-510,361.352	-510,361.352	-655,137.966	-655,137.966	-655,137.966
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	347,996.345	-621,713.715	-2,477,467.364	-3,677,753.387	-3,722,908.211
SOUSCRIPTIONS		2,439,916.885	2,774,692.345	604,325.154	4,830,454.337	8,444,162.101
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		2,396,300.000	2,717,000.000	594,600.000	4,639,800.000	8,147,300.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)		6,013.709	6,824.038	1,176.905	10,748.716	19,316.344
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)		20.996	12,341.381	1.458	157,046.041	157,054.638
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)		37,582.180	38,526.926	8,546.791	22,859.580	120,491.119
RACHATS		-2,091,920.540	-3,396,406.060	-3,081,792.518	-8,508,207.724	-12,167,070.312
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-2,048,000.000	-3,299,400.000	-3,023,300.000	-8,221,100.000	-11,755,800.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)		-5,141.620	-8,327.108	-6,059.269	-18,365.898	-27,914.217
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)		-9,405.907	-57,481.141	-1,633.971	-203,425.310	-203,433.973
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)		-29,373.013	-31,197.811	-50,799.278	-65,316.516	-179,922.122
VARIATION DE L'ACTIF NET		-36,427.263	-877,632.574	-2,969,171.493	-4,007,132.158	-3,759,702.182
AN4 ACTIF NET						
AN4-A DEBUT DE PERIODE		14,213,863.067	15,055,068.378	17,776,809.895	18,814,770.560	18,814,770.560
AN4-B FIN DE PERIODE		14,177,435.804	14,177,435.804	14,807,638.402	14,807,638.402	15,055,068.378
AN5 NOMBRE D'ACTIONS						
AN5-A DEBUT DE PERIODE		135,316	144,623	169,182	180,708	180,708
AN5-B FIN DE PERIODE		138,799	138,799	144,895	144,895	144,623
VALEUR LIQUIDATIVE						
A- DEBUT DE PERIODE		105.041	104.098	105.075	104.116	104.116
B- FIN DE PERIODE		102.143	102.143	102.195	102.195	104.098
AN6 TAUX DE RENDEMENT		3.57%	3.64%	3.82%	3.80%	3.71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01.01.2012 AU 30.06.2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2012 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2012	% de l'Actif net
<i>Emprunts de sociétés</i>	20.500	1.350.000,000	1.394.799,200	9.838
CHO 2009	3.000	300.000,000	306.751,200	2.164
HL 2009/1	10.000	600.000,000	621.896,000	4.387
HL 2009/2 TF	5.000	300.000,000	310.100,000	2.187
STM 2007	2.500	150.000,000	156.052,000	1.101

Emprunts d'Etat	9.191	9.691.208,453	9.948.905,678	70.17
BTA 5-10/2015	125	123.365,400	126.968,139	0.896
BTA 5.25-03/2016	6	5.874,000	5.952,707	0.042
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.004	3.101.494,213	3.142.776,577	22.167
BTA 5.5-03/2019 (10 ANS)	667	694.423,400	703.589,625	4.963
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	52	51.315,840	53.151,255	0.375
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.341.633,449	16.517
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	493.999,350	3.484
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.025.379,910	14.286
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.055.454,666	7.445
Autres valeurs	400	4.247,200	4.265,476	0.030
Parts de FCC	400	4.247,200	4.265,476	0.030
FCC BIAT - CREDIMMO 2 P1	400	4.247,200	4.265,476	0.030

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **266.166,844 Dinars** au 30.06.2012, contre **337.407,776 Dinars** au 30.06.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.06.2012	Montant au 30.06.2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées	26.712,400	40.538,800
Revenus des Emprunts d'Etat	239.124,848	286.287,635
Revenus des autres valeurs	329,596	10.581,341
TOTAL	266.166,844	337.407,776

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2012, à **2.844.297,022 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.201	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2.925	2.826.016,225	2.844.297,022	20,062
BTC 52S-02/10/2012	46	45 110,294	45 441,026	0,321
BTC 52S-23/10/2012	60	58 416,586	59 068,104	0,417
BTC 52S-27/11/2012	2	1 925,093	1 958,609	0,014
BTC 52S-25/12/2012	610	597 656,982	597 980,751	4,218
BTC 52S-19/02/2013	306	296 353,053	297 742,493	2,100
BTC 52S-19/03/2013	1 901	1 826 554,217	1 842 106,039	12,993

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.06.2012, à **45.020,601 Dinars**, contre **55.655,145 Dinars** au 30.06.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.06.2012	Montant au 30.06.2011
Revenus des Bons du Trésor à CT	45.020,601	55.655,145
TOTAL	45.020,601	55.655,145

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.06.2012, à **41.667,162 Dinars**, contre **51.249,705 Dinars** au 30.06.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30.06.2012 à **14.285,915 Dinars**, contre **14.837,444 Dinars** au 30.06.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	30.06.2012	30.06.2011
Redevance CMF	6.944,396	8.541,340
Impôts et Taxes	618,672	781,763
Charges Diverses	6.722,847	5.514,341
Total	14.285,915	14.837,444

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2012, à **15.409,314 Dinars** contre **15.769,304 Dinars** au 30.06.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.06.2012	Montant au 30.06.2011
PA1	Opérateurs créditeurs	6.734,166	7.675,835
PA2	Autres créditeurs divers	8.675,148	8.093,469
	TOTAL	15.409,314	15.769,304

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2012 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)

- Montant : 14.462.300,000 Dinars
- Nombre de titres : 144.623
- Nombre d'actionnaires : 27

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 2.717.000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 27.170

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 3.299.400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 32.994

Capital au 30.06.2012 : 13.914.772,940 Dinars

- Montant en nominal : 13.879.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 34.872,940 Dinars
- Nombres de titres : 138.799
- Nombre d'actionnaires : 38

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30.06.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 255.234,368 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: 7.329,115 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures	: 99,381 Dinars
SOMMES DISTRIBUTABLES	: 262.662,864 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action**

	<u>30.06.2012</u>	<u>30.06.2011</u>
• Revenus des placements	2,242	2,713
• Charges de gestion	(0,300)	(0,354)
• Revenus net des placements	1,942	2,359
• Autres charges d'exploitation	(0,103)	(0,102)
• Résultat d'exploitation	1,839	2,257
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,053	(0,293)
• Report à nouveau	0,001	0,000
SOMMES DISTRIBUTABLES	1,893	1,964

● Régularisation du résultat d'exploitation	(0,053)	0,293
● Report à nouveau	(0,001)	0,000
● Variation des +/- values potentielles/titres	0,000	(0,019)
● Plus ou moins values réalisées sur titres	(0,006)	0,010

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1,833	2,248
-----------------------------------	--------------	--------------

<u>4-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>30.06.2012</u>	<u>30.06.2011</u>
---	--------------------------	--------------------------

● Charges de gestion/actif net moyen	0,298%	0,299%
● Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,102%	0,087%
● Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,828%	1,661%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

TUNISO- EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 JUIN 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 63.957.779, un actif net de D : 63.873.961 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 588.441.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Juillet 2012

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>50 922 791</u>	<u>47 742 918</u>	<u>43 411 201</u>
Obligations et valeurs assimilées		47 824 259	44 758 223	41 243 258
Titres OPCVM		3 098 532	2 984 695	2 167 943
Placements monétaires et disponibilités		<u>13 012 480</u>	<u>14 603 227</u>	<u>17 481 451</u>
Placements monétaires	5	10 741 587	13 642 512	9 039 196
Disponibilités		2 270 893	960 715	8 442 255
Créances d'exploitation	6	<u>7 616</u>	<u>31 036</u>	<u>51 443</u>
Autres actifs	7	<u>14 892</u>	<u>29 867</u>	<u>22 339</u>
TOTAL ACTIF		<u>63 957 779</u>	<u>62 407 048</u>	<u>60 966 434</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	65 325	70 131	67 462
Autres créditeurs divers	9	18 493	28 115	29 159
TOTAL PASSIF		<u>83 818</u>	<u>98 246</u>	<u>96 621</u>
ACTIF NET				
Capital	14	62 672 117	60 926 550	58 523 468
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		159	467	448
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 201 685	1 381 785	2 345 897
ACTIF NET		<u>63 873 961</u>	<u>62 308 802</u>	<u>60 869 813</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>63 957 779</u>	<u>62 407 048</u>	<u>60 966 434</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	10	637 742	1 082 956	805 383	1 280 157	2 220 121
Revenus des obligations et valeurs assimilées		512 906	958 120	482 814	957 588	1 897 552
Revenus des titres OPCVM		124 836	124 836	322 569	322 569	322 569
Revenus des placements monétaires	11	111 864	239 795	149 163	314 703	597 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		749 606	1 322 751	954 546	1 594 860	2 817 809
Charges de gestion des placements	12	(64 078)	(126 760)	(68 898)	(133 872)	(259 813)
REVENU NET DES PLACEMENTS		685 528	1 195 991	885 648	1 460 988	2 557 996
Autres charges	13	(33 164)	(67 084)	(31 293)	(61 565)	(121 385)
Autres produits		7 071	30 400	31 255	60 382	60 382
RESULTAT D'EXPLOITATION		659 435	1 159 307	885 610	1 459 805	2 496 992
Régularisation du résultat d'exploitation		16 213	42 378	(40 992)	(78 020)	(151 095)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		675 648	1 201 685	844 618	1 381 785	2 345 897
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(16 213)	(42 378)	40 992	78 020	151 095
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(87 248)	(64 196)	(99 008)	(91 474)	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		16 372	17 332	(158 462)	(132 843)	(83 326)
Frais de négociation		(118)	(354)	(236)	(236)	(354)
RESULTAT DE LA PERIODE		588 441	1 112 089	627 904	1 235 252	2 414 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	588 441	1 112 089	627 904	1 235 252	2 414 106
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	659 435	1 159 307	885 610	1 459 805	2 496 992
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(87 248)	(64 196)	(99 008)	(91 474)	794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16 372	17 332	(158 462)	(132 843)	(83 326)
Frais de négociation	(118)	(354)	(236)	(236)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 437 862)	(2 437 862)	(3 179 318)	(3 179 318)	(3 179 318)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	435 565	4 329 921	4 249 148	5 071 210	2 453 367
Souscriptions					
- Capital	8 524 152	19 903 343	25 286 987	35 725 507	49 401 279
- Régularisation des sommes non distribuables	(368)	1 829	1 727	3 013	(31 038)
- Régularisation des sommes distribuables	192 577	696 883	965 898	1 460 164	1 914 850
Rachats					
- Capital	(8 047 401)	(15 708 628)	(21 706 902)	(31 319 142)	(47 550 383)
- Régularisation des sommes non distribuables	354	(677)	20 934	16 675	61 446
- Régularisation des sommes distribuables	(233 749)	(562 829)	(319 496)	(815 007)	(1 342 787)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 413 856)	3 004 148	1 697 734	3 127 144	1 688 155
ACTIF NET					
En début de période	65 287 817	60 869 813	60 611 068	59 181 658	59 181 658
En fin de période	63 873 961	63 873 961	62 308 802	62 308 802	60 869 813
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	626 003	588 609	578 313	570 010	570 010
En fin de période	630 798	630 798	614 288	614 288	588 609
VALEUR LIQUIDATIVE	101,259	101,259	101,433	101,433	103,413
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	1,77%	0,89%	1,85%	3,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2012 à D : 50.922.791 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		46 435 434	47 824 259	74,87%
Obligations		36 984 260	37 908 527	59,35%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	280 000	285 132	0,45%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	900 000	908 699	1,42%
Emprunt AIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 006 181	1,58%
Emprunt AIL 2012/1	1 000	100 000	100 618	0,16%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 312 500	1 317 925	2,06%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 005 431	1,57%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	524 022	0,82%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	516 867	0,81%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 032 131	1,62%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 025 256	1,61%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	600 000	612 367	0,96%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	800 000	830 020	1,30%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	800 000	823 816	1,29%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	508 938	0,80%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	100 418	0,16%
Emprunt BTK 2009/B	5 000	400 000	404 704	0,63%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	866 600	877 030	1,37%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	450 000	457 250	0,72%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	200 000	208 723	0,33%

Emprunt CIL 2009/1	5 000	300 000	310 410	0,49%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	600 000	615 695	0,96%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	780 000	793 784	1,24%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	2 400 000	2 492 813	3,90%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	160 000	162 635	0,25%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	240 000	243 105	0,38%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	100 000	101 223	0,16%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	500 000	506 115	0,79%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 218 750	1 241 953	1,94%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	400 000	403 787	0,63%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	433 300	438 333	0,69%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	180 000	187 263	0,29%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	280 000	286 206	0,45%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	200 000	203 448	0,32%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	180 000	181 901	0,28%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	600 000	616 990	0,97%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	300 000	301 011	0,47%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	800 000	816 490	1,28%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3	5 000	500 000	509 846	0,80%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 299 900	1 342 484	2,10%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 299 900	1 332 926	2,09%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	653 310	671 886	1,05%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10 000	1 000 000	1 036 354	1,62%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 700 000	2 820 836	4,42%
Emprunt UIB 2011/1 B	10 000	1 000 000	1 042 689	1,63%
Emprunt UIB 2011/2	20 000	2 000 000	2 039 462	3,19%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 016 980	1,59%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	200 000	204 332	0,32%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	1 900 000	1 969 970	3,08%
Emprunt B.T.E 2010	14 500	1 450 000	1 472 072	2,30%
Bons du trésor assimilables		9 252 740	9 652 171	15,11%
BTA 07/2017	300	297 810	314 606	0,49%
BTA 07/2017	700	709 730	742 265	1,16%
BTA 07/2017	500	507 750	530 793	0,83%
BTA 03/2019	500	514 000	517 190	0,81%
BTA 03/2019	500	500 000	506 871	0,79%
BTA 08/2022	500	500 000	519 945	0,81%
BTA 08/2022	500	501 250	520 999	0,82%
BTA 08/2022	500	485 000	506 558	0,79%
BTA 08/2022	500	483 750	505 443	0,79%
BTA 08/2022	500	480 000	502 096	0,79%
BTA 08/2022	500	476 250	498 422	0,78%
BTA 08/2022	500	471 250	493 890	0,77%
BTA 08/2022	1 000	951 000	997 766	1,56%
BTA 08/2022	500	474 500	498 490	0,78%
BTA 08/2022	500	475 000	498 976	0,78%
BTA 08/2022	500	475 750	499 704	0,78%
BTA 08/2022	700	665 000	698 915	1,09%
BTA 08/2022	300	284 700	299 242	0,47%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198 434	263 561	0,41%
BTZC 10/2016	368	198 434	263 561	0,41%
Titres OPCVM	-	3 173 873	3 098 532	4,85%

Actions des SICAV		2 669 121	2 606 863	4,08%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	10 834	1 107 182	1 088 763	1,70%
SANADETT SICAV	4 031	439 288	425 016	0,67%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 744	1 122 651	1 093 084	1,71%
Placements FCP		504 752	491 669	0,77%
FCP ALAMANAHA	4 950	504 752	491 669	0,77%
TOTAL		49 609 307	50 922 791	79,72%
Pourcentage par rapport à l'actif				79,62%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2012 à D : 10.741.587 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	5 600 362	5 653 836	8,85%
BT CIL du 26/01/2012 (pour 350 jours au taux de 5%)	962 914	979 550	1,53%
BT LSTR du 23/03/2012 (pour 110 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	295 326	299 575	0,47%
BT LSTR du 29/06/2012 (pour 320 jours au taux de 6,75%) garanti par la BTE	1 909 434	1 910 000	2,99%
BT LSTR du 22/05/2012 (pour 160 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	488 769	491 577	0,77%
BT TL du 10/02/2011 (pour 360 jours au taux de 5%)	961 905	976 931	1,53%
BT TL du 10/02/2012 (pour 180 jours au taux de 4,6%)	982 014	996 203	1,56%
Comptes à terme	5 000 000	5 087 751	7,97%
Placement au 09/08/2012 (au taux de TMM + 1%)	3 000 000	3 041 904	4,76%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2 000 000	2 045 847	3,20%
Total	10 600 362	10 741 587	16,82%
Pourcentage par rapport à l'actif			16,79%

NOTE 6: CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 7.616 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	7 616	31 036
Total	<u>7 616</u>	<u>31 036</u>

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30/06/2012 à D : 14.892 contre D: 29.867 au 30/06/2011 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Logiciel	44 800	44 800
	<u>44 800</u>	<u>44 800</u>
	<u>Valeur brute</u>	
Amortissements	(29 908)	(14 933)
	<u>14 892</u>	<u>29 867</u>
	<u>Valeur nette</u>	

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30/06/2012 à D : 65.325 contre D : 70.131 au 30/06/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Rémunération dépositaire	2 494	2 480
Rémunération distributeur	62 831	67 651
	<u>65 325</u>	<u>70 131</u>
Total		

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2012 à D : 18.493 contre D : 28.115 au 30/06/2011 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 426	4 093
Redevances du CMF	5 152	5 526
Rémunération du PDG	484	8 523
Loyer	999	995
Etat, taxes et versements assimilés	3 846	718
Publications et frais divers	2 429	2 424
Jetons de présence à payer	2 396	1 844
Dividendes à payer	3 267	2 173
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(5 871)	-
Autres	365	1 819
	<u>18 493</u>	<u>28 115</u>
Total		

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2012 à D : 637.742 contre D : 805.383 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	391 647	382 346
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	121 259	100 468
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	124 836	322 569
TOTAL	637 742	805 383

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2012 au 30/06/2012 à D : 111.864 contre D : 149.163 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2012	Trimestre 2 2011
Intérêts des billets de trésorerie	67 564	60 307
Intérêts des comptes à terme	44 300	40 869
Intérêts des certificats de dépôt	-	47 987
TOTAL	111 864	149 163

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2012 à D : 64.078 contre D : 68.898 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Rémunération dépositaire	1 247	1 246
Rémunération distributeur	62 831	67 652
Total	64 078	68 898

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2012 à D : 33.164 contre D : 31.293 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2012</u>	<u>30/06/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 240	3 048
Rémunération du CMF	15 708	16 912
Rémunération du PDG	3 080	3 080
Etat, taxes et versements assimilés	1 547	1 403
Loyer	374	374
Publications et frais divers	1 010	883
Jetons de présence	2 802	1 870
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 723	3 723
Maintenance logiciel BFI	1 680	-
Total	<u>33 164</u>	<u>31 293</u>

NOTE 14 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	58 523 468
Nombre de titres	588 609
Nombre d'actionnaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	19 903 343
Nombre de titres émis	200 181
Nombre d'actionnaires nouveaux	63

Rachats effectués

Montant	(15 708 628)
Nombre de titres rachetés	(157 992)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(64 196)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 332
Régularisation des sommes non distribuables	1 152
Frais de négociation	(354)
	--

Capital au 30-06-2012

Montant	62 672 117
Nombre de titres	630 798
Nombre d'actionnaires	353